

Compte rendu de la réunion du conseil municipal  
du 15 février 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 15 février 2019 à 20h30, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique HERVO, Maire.

La séance est publique.

Absents : Madame Brémaud, Madame Lemaître, Monsieur Guenand

Représentés : Monsieur Pelegrin par Monsieur Péronnet

Madame Davaillaud par Monsieur Maronneau

Madame Blanchet par Monsieur Hervo

Monsieur Fournier par Madame Marcilly

Madame CHARRET Sylvie assure le secrétariat de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le PV de la réunion du 13 décembre 2018 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

**1) Travaux seuil**

Monsieur Le Maire précise que la masse financière à prévoir pour les travaux est d'environ 375 000 €. Il informe que pour les travaux il faudrait envisager d'acquérir un terrain situé en bordure du seuil sur la commune de Néons Sur Creuse et appartenant à Mme Lecamp. Une première proposition à hauteur de 4000 € a été faite. Un accord peut être trouvé pour une somme de 6500 €.

Monsieur Le Maire informe qu'il pourrait y avoir des possibilité de subvention ( 40 à 60 % aide agence de l'eau et peut être des fonds européen).

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'achat du terrain pour la somme de 6 500€,

**2) Travaux Rue du Petit Paris**

La réception des travaux et les tests d'étanchéité à l'air sont prévus mercredi 20 février 2019. Il y a des problèmes avec l'enduit roseau sur les murs. Il y a deux solutions : soit accepter les travaux et demander une moins-value sur les malfaçons soit refaire plâtrer ou doubler les murs par dessus l'enduit réalisé.

Monsieur Le Maire informe qu'il va faire un dossier dans le cadre du CRST pour obtenir une subvention supplémentaire.

**3) Amélioration habitat - PNR**

Monsieur Le Maire fait part d'un projet d'opération programmée d'amélioration de l'Habitat portée par le Parc et l'Anah en partenariat avec les communes et les communautés de communes : le but est d'aider les habitants à la rénovation de leur logement en leur attribuant une aide financière. Exemple pour une maison à rénover à Tournon Saint Martin d'un montant de 175 000 €, la commune devrait participer entre 5 000 et 15 000 €.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal sursoit à la décision et attend des précisions complémentaires notamment concernant la légalité d'intervention financière de la commune auprès de particuliers pour la rénovation de bâtiment.

**4) Défibrillateur**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de changer le défibrillateur et de signer un contrat de maintenance pour un loyer annuel de 561,12 €. Tous les 5 ans le défibrillateur sera changé. L'installation est prévue à côté du gymnase. Il pourra être déplacé dans le cadre de compétitions qui se dérouleraient sur d'autres sites.

A l'unanimité Le Conseil Municipal charge le Maire de faire les démarches nécessaires.

## **5) Statut Syndicat Assainissement**

Monsieur Hervo explique que la commune de Tournon Saint Pierre adhère à la communauté de communes Loches Sud Touraine qui a la compétence assainissement. Par conséquent le Syndicat d'assainissement devient un syndicat mixte car les 2 collectivités adhérentes sont au 1<sup>er</sup> janvier : la communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Tournon Saint Martin. Aussi il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur les nouveaux statuts du Syndicat.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De prendre acte de la modification des statuts
- De prendre acte que la communauté de communes Loches Sud Touraine siègera en lieu et place de la commune de Tournon Saint Pierre au sein du syndicat à compter du 1er janvier 2019
- conserve au sein de ce syndicat les mêmes délégués à savoir

### **- délégués titulaires**

HERVO Dominique  
MARONNEAU Michel  
BLANCHET Sonia  
CHARRET Sylvie  
LERAT Bernard  
VARVOU Jean-Pierre

### **- délégués suppléants**

DAVAILLAUD Véronique  
FOURNIER Julien  
GUENAND Thierry  
LEMAÎTRE Annick  
MARCILLY Nicole  
PERONNET Jacques

## **6) Questions diverses**

- Point comptable : Monsieur Le Maire informe qu'il ressort des comptes 2018 de la commune un excédent d'environ 90 000 € après avoir comptabilisé tous les engagements (marché public en cours des log, étude du seuil ...)

les travaux envisagés pour 2019 :

- barrage : 400 000 €
- Place Saint Martin : 250 000 € (maximum de 30 % de subvention)
- matériel : épareuse
- mobilier salle des fêtes et travaux
- dossier maison médicale
  
- Expertise épareuse : la machine peut être réparée, le coût d'une nouvelle machine environ 40 000 €.
- Plan de la Place Saint Martin : la modification proposée par monsieur Le Maire est acceptée à l'unanimité.
- organisation du carnaval : le 16 mars

Séance levée à 22 h 30

Fait à Tournon Saint Martin le 28 février 2019